

## **Classe seconde GATL**

### **Situation professionnelle problématisée**

L'entreprise Tijmona a mis en place une politique commerciale de fidélisation de ses meilleurs clients. Une ristourne de 5 % du montant des ventes est accordée aux clients dont le chiffre d'affaires HT excède 50 000 € par année civile. Le montant de la ristourne HT à accorder au client est à transmettre au service comptable pour édition de la facture d'avoir.

L'UCPA fait partie de ces clients. Les 144 factures de ventes éditées pour l'année 2019 sont à votre disposition. L'extrait du grand-livre de ce client est aussi accessible sur le progiciel de gestion intégré ; il correspond au récapitulatif de toutes les ventes TTC (montants encaissés ou en attente d'encaissement).

Comment déterminer le montant HT de la ristourne à accorder au client UCPA ?

Annexe 1 – Edition des 144 factures du client UCPA – année 2019 (6 factures différentes par élève)

Annexe 2 – Extrait du grand-livre – compte client 411 - UCPA